

PAR COURRIEL ET RECOMMANDÉ

Le 25 février 2016

Monsieur Carlos J. Leitão
Ministre des Finances
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Budget du Québec 2016-2017

Monsieur le Ministre,

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association qui représente les sociétés privées d'assurance de dommages. Ces dernières accordent beaucoup d'importance à l'environnement fiscal et réglementaire hautement contraignant auquel elles sont exposées et qui a un impact significatif sur leurs opérations.

Le BAC tient donc à remercier le ministère des Finances de l'opportunité qui lui est donnée de faire ses recommandations et observations au nom de ses membres en prévision du budget du Québec 2016-2017.

Les membres que nous représentons souhaitent le maintien d'une fiscalité concurrentielle qui leur permettra d'investir davantage. Nous croyons que non seulement l'impôt des compagnies d'assurance ne devrait pas augmenter, ni le taux de taxe sur la vente de produits d'assurance (augmenté lors de la mise à jour économique de 2014), mais également que le gouvernement doit maintenir les échéances des surtaxes temporaires imposées au cours des dernières années et qui doivent prendre fin en mars 2017 (0.18 %) et 2019 (0.30 %).

Le BAC soutient que les compagnies d'assurance sont un puissant moteur économique pour le Québec et que l'environnement fiscal et réglementaire doit rester concurrentiel afin de leur permettre de continuer leur croissance ici au Québec et ailleurs au Canada. Il est important que les assureurs de dommages puissent continuer de jouer leur rôle de protecteur du patrimoine et de moteur économique, et ce, dans un régime fiscal et réglementaire équilibré.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.


Johanne Lamanque

JL/ss

p. j. 1

c. c. M. Luc Monty, sous-ministre des Finances
M. Marc Grandisson, sous-ministre adjoint au droit fiscal et aux politiques locales et autochtones
M. Richard Boivin, sous-ministre adjoint aux politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif

Mémoire

Budget du Québec 2016-2017

Présenté à
Monsieur Carlos J. Leitão
Ministre des Finances

25 février 2016



Le Bureau d'assurance du Canada est l'association qui représente les sociétés privées d'assurance de dommages. L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise en permettant à la population de se prémunir contre des sinistres pouvant avoir un impact important sur sa sécurité financière en protégeant son patrimoine.

Pour mener à bien sa mission, le BAC :

- maintient des relations suivies avec le gouvernement, les consommateurs et toute autre partie concernée;
- intervient dans des dossiers règlementaires et législatifs;
- fait équipe avec le gouvernement et avec divers intervenants dans des initiatives de prévention;
- informe le grand public en matière d'assurance, tant dans le quotidien qu'en situation de crise;
- élabore des campagnes d'éducation et de sensibilisation à l'intention des consommateurs.

Le BAC est non seulement le porte-parole de l'industrie, mais aussi un précieux partenaire pour les gouvernements, les intervenants du milieu de l'assurance de dommages et les consommateurs.

TABLE DES MATIÈRES

1. DES FINANCES PUBLIQUES SAINES	2
2. LES REVENUS ET LA FISCALITÉ DE L'ÉTAT.....	2
A. RÉCENT AJOUT AU FARDEAU FISCAL DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.....	2
B. CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ET COÛT DE LA CONFORMITÉ	2
C. UNE INDUSTRIE SOUMISE AUX ALÉAS NATURELS.....	2
3. LES LEVIERS DE CROISSANCE	3
A. UNE INDUSTRIE INNOVATRICE, EN CROISSANCE	3
B. UNE INDUSTRIE TOURNÉE VERS L'AVENIR.....	3
C. PORTRAIT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE : QUELQUES STATISTIQUES	4
4. CONCLUSION	5

1. DES FINANCES PUBLIQUES SAINES

Le BAC salue la volonté et les efforts du gouvernement de rétablir la santé des finances publiques au Québec. Il tient à rappeler que l'industrie de l'assurance a déjà largement contribué à ce rétablissement. Le retour à l'équilibre budgétaire ayant été atteint, toute action du gouvernement doit maintenant favoriser le développement économique et la compétitivité des entreprises au Québec. Ainsi, il incombe au gouvernement de mettre en place un climat d'affaires propice au développement économique du Québec.

2. LES REVENUS ET LA FISCALITÉ DE L'ÉTAT

Au Québec, l'industrie génère près de 27 000 emplois directs bien rémunérés dans le secteur privé et est un important contributeur fiscal, avec plus de 1,4 milliard de dollars remis annuellement au Gouvernement du Québec.

a. Récent ajout au fardeau fiscal des compagnies d'assurance

Lors de la mise à jour économique du ministère des Finances du 2 décembre 2014, l'industrie de l'assurance de dommages a été directement affectée par les nouvelles mesures prises par le gouvernement. Malgré le fait que cette industrie supporte déjà un lourd fardeau fiscal, les assureurs de dommages se sont vus imposer une nouvelle surtaxe temporaire de 0,18 % sur les primes et une majoration de la taxe de vente en assurance automobile de 5 % à 9 %.

Ce dernier changement a eu un impact direct auprès des consommateurs et a engendré des dépenses (informatique, administratives, service à la clientèle) de plus 10 millions de dollars chez les assureurs.

b. Contraintes réglementaires et coût de la conformité

En sus des coûts directs, et considérant le rôle crucial que jouent les assureurs de dommages dans l'économie québécoise, ces derniers sont soumis à une imposante réglementation afin de s'assurer, en sus de leur solvabilité, qu'ils respectent le cadre qui leur est imposé. À cet égard, les assureurs de dommages du Québec sont soumis, entre autres, à plus de 17 lignes directrices et différentes lois (*Loi sur les assurances, Loi sur la distribution de produits et services financiers et Loi sur l'assurance automobile*) propres à ce champ d'activité.

Cette réglementation engendre des coûts importants de conformité en raison du nombre croissant de ressources affectées à cette fonction de conformité et de surveillance. De plus, le respect des normes de capital qui leur sont imposées nécessite des capitaux supplémentaires afin que ceux-ci soient en mesure de faire face à leurs obligations en cas de sinistre.

c. Une industrie soumise aux aléas naturels

Bien qu'elle soit solide financièrement, l'industrie de l'assurance de dommages est assujettie à des aléas qui confèrent un caractère imprévisible à certains risques majeurs. Les catastrophes naturelles et les coûts qui y sont reliés démontrent que, lorsque la nature se déchaîne, les assureurs de dommages sont soumis à une pression financière supplémentaire importante.

Les changements climatiques qui ont des effets dévastateurs sur l'ensemble de la planète ont aussi des répercussions chez les assureurs de dommages. Ainsi, de 2010 à 2014, les dommages causés par les catastrophes naturelles ont coûté plus de 1 milliard de dollars par année au Canada alors que la moyenne annuelle avant cette période était d'environ 400 millions de dollars. En 2013, les inondations de Calgary et de Toronto à elles seules ont propulsé ce montant à plus de 3,2 milliards de dollars.



Au-delà des impacts environnementaux et sur la population, les événements météorologiques extrêmes qui sont de plus en plus fréquents et sévères ont un impact financier direct et souvent imprévisible sur les opérations des assureurs de dommages.

3. LES LEVIERS DE CROISSANCE

a. Une industrie innovatrice, en croissance

L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise en permettant à la population et aux entreprises de se prémunir contre des sinistres pouvant avoir un impact important sur leur sécurité financière en protégeant leur patrimoine.

Avec une concentration de sièges sociaux au Québec, les compagnies d'assurance représentent une véritable puissance économique qui rejaillit sur l'ensemble de la province, mais également ailleurs au pays. Au cours des dix dernières années, elles ont su démontrer leur leadership en matière d'assurance à travers le Canada.

Cette industrie est au centre d'une forte concurrence avec plus de 180 assureurs opérant au Québec. Cette concurrence incite les assureurs à se démarquer et à innover afin que leurs produits d'assurance répondent aux besoins d'un plus grand nombre de consommateurs, lesquels s'en trouvent les grands gagnants.

Le gouvernement doit s'assurer que l'environnement d'affaires des compagnies d'assurance au Québec demeure équilibré par une fiscalité plus compétitive leur permettant d'avoir l'ambition et les moyens de poursuivre leur croissance, de se développer et d'investir davantage.

b. Une industrie tournée vers l'avenir

En 2002, les assureurs de dommages se sont mobilisés en créant la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages afin d'intéresser la relève aux carrières dans l'industrie, voyant une pénurie de main-d'œuvre arriver. En 2016, la Coalition est toujours très active et poursuit la réalisation de sa mission. Ses efforts permettent une meilleure adéquation entre la formation offerte dans les établissements d'enseignement au Québec et les emplois; répondant ainsi aux besoins du marché du travail.

L'industrie de l'assurance de dommages au Québec, c'est...

- Plus de 1 600 postes à pourvoir par année;
- 8,5 milliards de dollars;
- 900 employeurs partout dans la province;
- 27 000 employés, dont 14 500 certifiés par l'Autorité des marchés financiers et encadrés par la Chambre de l'assurance de dommages.



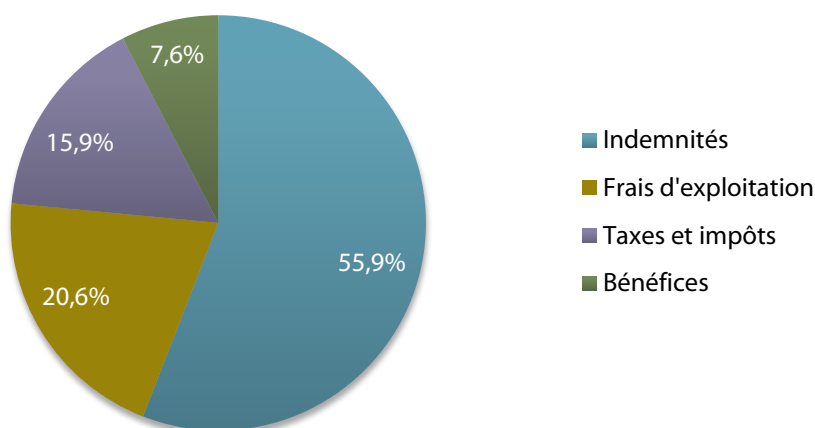
c. Portrait de l'industrie québécoise : Quelques statistiques¹

De façon générale, ces quelques statistiques sont propres aux assureurs dont les sièges sociaux sont situés dans la région de Québec.

Actif :	95,5 milliards \$
Parc immobilier :	1 milliard \$ région de Québec
	2 milliards \$ pour le reste du Québec
	771 millions \$ hors Québec
Produit intérieur brut :	secteurs finances, assurance et immobilier représentent 10 % du PIB du Québec
Taxes et impôts :	755 millions \$ (municipal, provincial, fédéral)
Fournisseurs de biens et services :	450 millions \$ dans la région de Québec
Parts de marché au Québec :	25,3 % en assurance de dommages
	43,8 % en assurance de personnes
Revenus de primes et cotisations :	34 milliards \$ (croissance de 133 % depuis 2008)
Emplois ² :	10 800 employés à Québec
Emplois indirects :	4 300 représentants exclusifs, courtiers et autres
Salaire moyen :	57 700 \$
Rémunération globale :	1,5 milliard \$ (salaires et avantages sociaux)

Pour la période 2008-2014, pour chaque dollar de prime perçue au Canada, les assureurs ont déboursé en moyenne 55,9 ¢ en indemnités, 20,6 ¢ en frais d'exploitation et 15,9 ¢ en taxes et impôts, laissant ainsi un bénéfice de 7,6 ¢.

Répartition de 1 dollar de prime

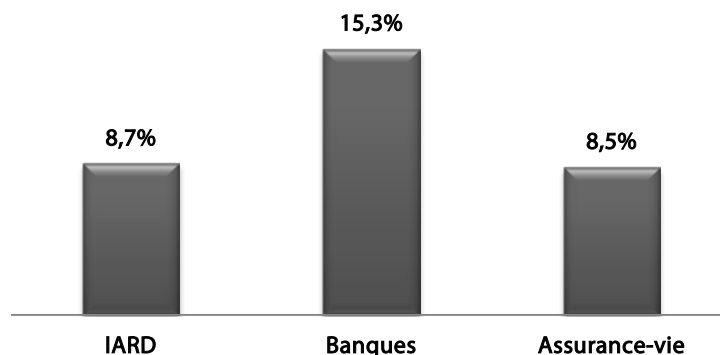


¹ Données relatives aux sièges sociaux présents dans la région de Québec en 2014 (Finance Québec, Puissance Onze, Journal de l'Assurance).

² Selon un sondage réalisé par Scor Marketing en 2013, l'industrie de l'assurance de dommages emploie plus de 27 000 personnes.



Rendement des capitaux propres 2010-2014



Référence : Bureau des institutions financières du Canada, Rapports annuels 2010-2014, MSA, IBC

Le rendement des assureurs de dommages, de l'ordre de 8,7 %, est de loin inférieur à celui des banques qui est de l'ordre de 15,3 %. Ainsi, lorsque l'on compare le rendement des capitaux propres des assureurs (IARD dans le tableau ci-dessus) à celui des banques sur une période de cinq ans, il est clair qu'il existe un fossé important.

Actuellement, avec un taux de taxe de 9 % sur les produits d'assurance, les assurés québécois paient déjà la taxe la plus élevée au Canada. En fait, à l'exception du Québec, de l'Ontario et du Manitoba, il n'y a aucune taxe de vente sur leurs produits d'assurance ailleurs au Canada. Pour l'Ontario et le Manitoba, la taxe varie de 5 % à 8 % selon le produit d'assurance.

Dans le Rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, la recommandation n° 11 vise directement l'assurance en harmonisant le taux de taxe sur les primes d'assurance avec celui de la TVQ, qui serait établi à 11 % (si le gouvernement décidait d'aller de l'avant avec la recommandation n° 10). Cette hausse de taxe aurait à nouveau un impact important pour les consommateurs.

4. CONCLUSION

En conclusion, le BAC croit que ses membres ont déjà fortement contribué aux efforts de rétablissement des finances publiques. Ils évoluent dans un environnement réglementé ce qui leur a permis de traverser sans heurt la crise financière de 2008. Leur vision à long terme et leur solidité financière leur auront permis de traverser cet épisode de façon éloquente.

Le BAC considère que l'ajout de toute nouvelle taxe ou augmentation d'une taxe déjà en vigueur pourrait avoir un impact négatif sur la croissance et la rentabilité des assureurs de dommages, d'où la nécessité de maintenir le statu quo. Malgré la bonne santé financière de l'industrie de l'assurance de dommages, les marges bénéficiaires laissent peu de place à l'alourdissement de leur fardeau fiscal.

En conséquence, le BAC demande :

- Qu'il n'y ait pas d'ajout de nouvelle taxe.
- Qu'il n'y ait pas d'augmentation de taxes sur les produits d'assurance.
- Que le gouvernement respecte les échéances des surtaxes temporaires (mars 2017 et mars 2019).